

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

05/12/2019

Dossier complet le :

05/12/2019

N° d'enregistrement :

2019-9259

1. Intitulé du projet

Projet de défrichement en vue de la réalisation d'une école d'ingénieurs des Sciences aérospatiales, sur une assiette foncière de près de 24 000 m² au sein de la commune de SAINT JEAN-D'ILLAC (33).

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

ELISA Aerospace

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Chantal DE TURCKHEIM, Directrice

RCS / SIRET

512 837 303 00043

Forme juridique

Association

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47° a)	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L.341-3 du code forestier d'une surface totale, même fragmentée, supérieure à 0,5ha et inférieure à 25ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste à procéder à une opération de défrichement au niveau de la parcelle n°76p section AV pour l'implantation d'une école d'ingénieurs. Ce projet est basé sur la commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC.

L'aménagement comprendra un total de 3 bâtiments et une agora desservis par une voirie intérieure reliée au Sud à la voirie existante (accès véhicules à moteur) et à l'Est à la piste cyclable existante (accès piéton et vélo).

Des emplacements de parking sont également prévus dans l'emprise projet (258 places).

Par ailleurs, de nombreux espaces verts sont prévus au sein même de l'opération.

Les seuls travaux de démolition à prévoir sont ceux d'un petit cabanon en bois situé au centre de l'emprise projet.

L'opération est en accord avec les orientations d'urbanisation de la commune, étant donné que l'emprise du projet est comprise en zone UE du PLU (secteur bâti) et NPi (laissé en espace vert).

L'emprise cadastrale du projet est de près de 24 000 m².

4.2 Objectifs du projet

La mise en place de cette école d'ingénieurs vise à créer un pôle d'enseignement supérieur en Sciences Aérospatiales en périphérie bordelaise.

En effet, ELISA AEROSPACE, qui a déjà un établissement principal dans les Hauts de France (Saint-Quentin), affine aujourd'hui sa trajectoire pour répondre aux besoins exprimés par les entreprises, en se plaçant à proximité de l'aéroport de Mérignac et des entreprises du secteur aéronautique, spatial et défense présentes dans le secteur.

Cette création s'inscrit dans le cadre d'une dynamique de l'enseignement supérieur régional (Nouvelle Aquitaine) et est soutenue par le pôle d'enseignement d'excellence et de recherche de ce domaine, le groupe ISAE.

Tout ceci est réalisé avec le soutien des collectivités locales et de la ville de SAINT-JEAN-D'ILLAC et est en accord avec les orientations d'aménagement des documents d'urbanisme.

Pour rappel, les plans et l'emplacement de ce projet constituent une deuxième variante du projet conçu initialement. En effet, le projet était prévu sur la même commune au lieu-dit les Palanques (1,5km au Nord-Est de l'emplacement actuel). Une demande d'examen au cas par cas avait alors été déposée le 25/07/2018 (dossier complet au 23/08/2018 et enregistré sous la référence p_2018_6988_f). Il en avait résulté la non nécessité de réaliser une étude d'impact (arrêté préfectoral du 26/09/2018). Toutefois, au vu des enjeux environnementaux relevés sur le site initial, notamment ceux liés aux zones humides (environ 13 000 m² de zones humides impactées), il a été souhaité un déplacement du projet sur un secteur présentant des enjeux moins importants.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

La phase chantier suivra les étapes habituelles suivantes :

- phase de nettoyage : élimination des strates herbacées et arbustives, puis dessouchage et broyage ou exportation des ligneux au niveau des emprises bâties.
- phase de terrassement : décapage, puis terrassement et pose des voiries
- phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs (électricité, eau potable, éclairage public, téléphonie, internet), et des réseaux humides (eaux usées et pluviales).
- phase de finition : construction des bâtiments, revêtements divers, accotements et enrobés.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation, l'école d'ingénieurs prévoit l'accueil de 600 étudiants à terme qui se rendront sur place en voiture, à vélo ou à pied.

Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (voirie) seront collectées et infiltrées. Une surverse sera prévue au niveau du réseau hydrographique superficiel pour gérer des épisodes pluvieux exceptionnels. Une partie des eaux pluviales des bâtiments sera retenue grâce à des toitures terrasses auto-régulées, puis reliée aux reste du dispositif de gestion des eaux pluviales.

Enfin, tous les emplacements de stationnement seront réalisés en dalle gazon afin de favoriser l'infiltration.

La gestion des eaux usées se fera par un réseau d'assainissement dont le rejet se fera en gravitaire vers le réseau existant.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Loi sur l'eau

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise cadastrale du projet	~24 000 m ²
Espaces verts	11 000 m ²
Ensemble des bâtiments	7 795 m ²
Surface alvéolaire gravillonnée	8 250 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Parcelles AV 76p
LANDE DE CAMAREY
33 127 SAINT JEAN D'ILLAC

Coordonnées géographiques¹

Long. 00° 77' 66" O Lat. 44° 79' 93" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve inscrit dans le périmètre d'aucune ZNIEFF. La ZNIEFF II la plus proche, "Réseau hydrographique de la Jalle, du camp de Souge à la Garonne et marais de Bruges" se situe à 1,6 km du projet au Nord.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne se situe pas au sein d'une zone humide à l'échelle du SDAGE ou du SAGE. Toutefois, les investigations de terrain ont montré la présence d'une zone humide floristique de près de 1479 m ² sur l'ensemble la parcelle AV 76. Seulement 597 m ² de ces zones humides seront impactées par le projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de SAINT JEAN D'ILLAC est concernée par un PPRN Inondations approuvé le 07/07/2005 et révisé le 02/03/2012. La zone de projet recoupe une petite partie de son zonage réglementaire dans l'angle Nord-Est, toutefois aucun aménagement n'est prévu dans ce secteur (cf. Annexe). Elle est également concernée par un PPRIF révisé le 28 juin 2016. La zone projet est située en zone bleue, c'est-à-dire en zone de danger d'aléa moyen à faible. Enfin, un PPRT est également en vigueur sur la commune approuvé le 13/05/2013. Le projet n'est pas inclus au sein du zonage de ce PPRT.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet n'est pas situé sur, ou dans un rayon de 500 m, d'un site pollué recensé sur la base de données BASOL. En revanche, un ancien site industriel et d'activités de service est présent dans un rayon de 500 m selon la base de données BASIAS.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE : Oligocène à l'ouest de la Garonne (230). Commune soumise aux prescriptions de l'arrêté n° E2005/14 du 28/02/2005.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe à près de 1,6 km de la ZSC "Réseau hydrographique des Jalles de Saint-Médard et d'Eysines" (FR7200805). Il n'existe aucune ZPS dans un rayon de 5 km autour du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est possible que les travaux nécessitent un rabattement de nappe temporaire pour l'enfouissement des réseaux. Cette problématique sera abordée au sein du dossier Loi sur l'eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Il est possible que les travaux nécessitent un rabattement de nappe temporaire pour l'enfouissement des réseaux. Cette problématique sera abordée au sein du dossier Loi sur l'eau.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'opération d'aménagement, en créant des surfaces imperméabilisées, entraînera l'altération des habitats naturels du secteur d'étude qui sont également le support de la faune sur site. Toutefois le secteur est entouré de nombreux boisements dans lesquels la faune sera en mesure de migrer. Une partie de cette faune pourra également se maintenir au niveau des espaces verts du projet. Suite à une adaptation du plan de composition du projet, près de 597m ² de zones humides seront impactées sur les 1 479 m ² recensées sur la parcelle AV 76. Cette surface de zones humides impactée est environ 22 fois moins importante par rapport au projet initial situé à 1,5km de là.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le relevé floristique et faunistique a montré l'absence d'espèces ou d'habitats ayant justifié la désignation du site Natura 2000 le plus proche. Il n'y aura donc aucune incidence directe sur ces milieux et individus. Les incidences indirectes via le réseau hydrographique sont à considérer comme négligeables au vu du système de gestion des eaux pluviales retenu et de la distance à laquelle se situe le projet du site Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se trouve pas au sein d'une ZNIEFF I ou II et les incidences indirectes sont à exclure, au même titre que celles qui concernent les sites Natura 2000.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'implantation de l'école entraînera la consommation d'espaces naturels, essentiellement forestiers.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par les risques naturels suivants : - Inondations : Oui mais ce secteur restera naturel (Est du projet) - Retrait-gonflement des argiles : Aléa Fort - Séisme : Très faible - Feu de forêt : Commune concernée, mais risque considéré faible à moyen au sein du PPRIF.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet entraînera une augmentation du trafic de par sa nature d'école. En effet, près de 600 étudiants sont attendus à terme. Toutefois, la commune est desservie par les transports en commun, ce qui réduira considérablement le nombre de véhicules qui sera sûrement utilisés. De plus, plusieurs programmes de logements étudiants sont prévus sur la commune, permettant de limiter les impacts sur la circulation aux heures de pointe. Une piste cyclable est également présente en limite du projet. Deux projets de la commune sont par ailleurs en cours de réflexion : une piste cyclable depuis les Badines dont le tracé est prévu à proximité du projet ainsi que le grand contournement.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la première phase des travaux (défrichage, terrassement, raccordement aux divers réseaux), la circulation et l'usage d'engins et véhicules motorisés provoquera des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux s'opéreront cependant en respect de la législation en vigueur relative aux émissions sonores.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations légères seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature à impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	En phase d'exploitation le projet engendrera des émissions lumineuses (éclairage le long de la voirie) et sera concerné par les émissions lumineuses déjà existantes aux abords du projet (éclairage public). Toutefois la nature de l'éclairage et sa période d'utilisation viseront à impacter le moins possible le milieu naturel et le milieu humain (cf. note écologique en annexe).
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées (voirie) seront collectées et infiltrées. Une surverse sera mise en œuvre au sein du réseau hydrographique en cas d'épisodes pluvieux exceptionnels. Une partie des eaux pluviales des bâtiments sera retenue grâce à des toitures terrasses auto-régulées.</p> <p>Enfin, tous les emplacements de stationnement seront réalisés en dalle gazon afin de favoriser l'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La gestion des eaux usées se fera par un réseau d'assainissement dont le rejet se fera en gravitaire vers le réseau existant.
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le défrichement des espaces boisés modifiera la vision paysagère du site depuis la voirie. Toutefois les nombreux espaces verts et l'architecture des bâtiments travaillée participeront à une bonne intégration paysagère du projet. Aucune incidence n'est à noter en ce qui concerne le patrimoine culturel, archéologique et architectural.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La mise en place de cet aménagement amène à reconsidérer le secteur du projet vers une vocation d'école. Cependant, celui-ci s'insère en continuité de milieux déjà urbanisés.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction associées au projet figure dans la note écologique en annexe, à partir de "Mesures correctives"

La mesure d'évitement la plus notable reste toutefois le changement de foncier pour l'élaboration de ce projet. Le premier terrain situé à 1,5 km plus au nord-est de celui retenu aujourd'hui, présentait près de 13 000 m² de zones humides qui auraient été impactées par le projet. Ici le choix de ce foncier permet d'amoindrir très nettement les incidences sur les zones humides en abaissant la surface de zones humides impactées à près de 500 m².

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site d'étude ne s'inscrit dans le périmètre d'aucun site naturel remarquable ou ZNIEFF et les espèces relevées sur le site ou à proximité sont communes à très communes. Par ailleurs, le projet intègre de nombreux espaces verts où pourront continuer d'évoluer ces espèces.

Aucune incidence directe ou indirecte n'est à noter en ce qui concerne les habitats et/ou espèces du site Natura 2000 le plus proche ainsi que les entités naturelles énumérées auparavant. Les eaux pluviales seront gérées de manière qualitative afin de réduire au maximum les incidences sur la ressource en eau. Aucun rejet direct d'effluent n'aura lieu vers le milieu naturel. Enfin, le projet engendre la destruction de zones humides écologiquement peu fonctionnelles et de faibles surfaces.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Plan cadastral (4.6) - Plan de principe (4) - Extrait du plan de zonage du PLU (4) - Cartographie des zones humides floristiques (5 et 6) - Localisation du zonage du PPRI par rapport au projet (5) - Note écologique (5)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



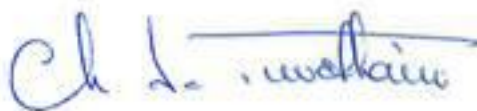
Fait à

SAINT JEAN D'ILLAC

le,

05/12/2019

Signature

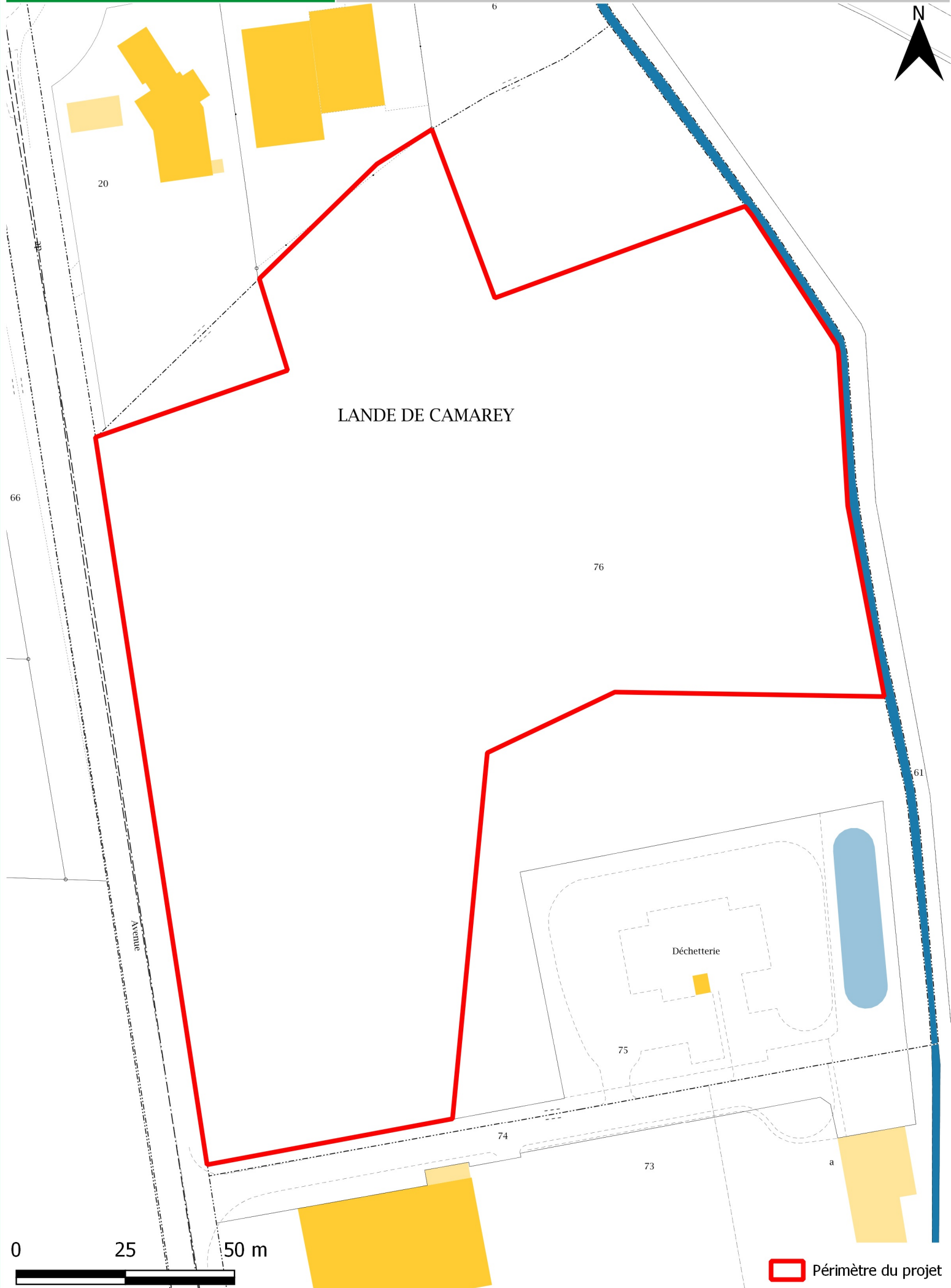


Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

C. ANNEXES

I. PLAN DE SITUATION

II. PLAN CADASTRAL



LANDE DE CAMAREY

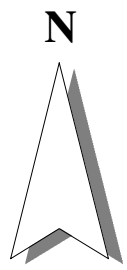
Déchetterie

Avenue

0 25 50 m

 Périmètre du projet

III. PLAN DE PRINCIPE



IV. PLAN DES ABORDS DU PROJET



Abords du projet

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)

Source : IGN
Auteur : ENVOLIS
Date : 12/11/2019

EnVolis
Ingénieria - Environnement



 Périimètre du projet
 Tissu urbain

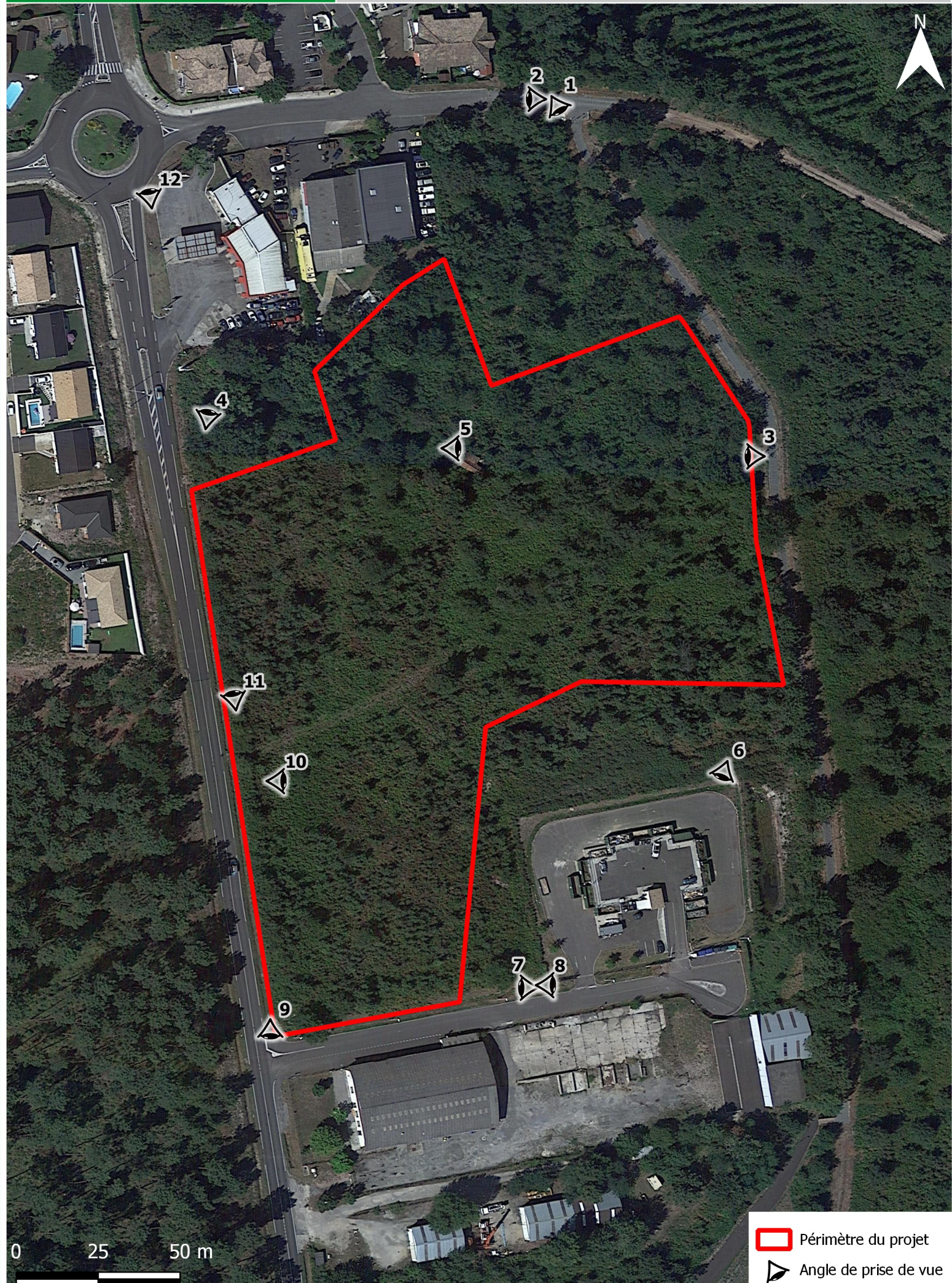
V. PHOTOGRAPHIES DU SITE D'ETUDE

Localisation des prises de vues de vues



Projet d'aménagement
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)

Source : cadastre.gouv.fr
Auteur : ENVOLIS
Date : 12/11/2019

EnVolis
Ingénierie - Environnement



0 25 50 m

 Périmètre du projet
 Angle de prise de vue

PHOTOGRAPHIES DU SECTEUR D'ETUDE

Datées du 16 octobre 2019







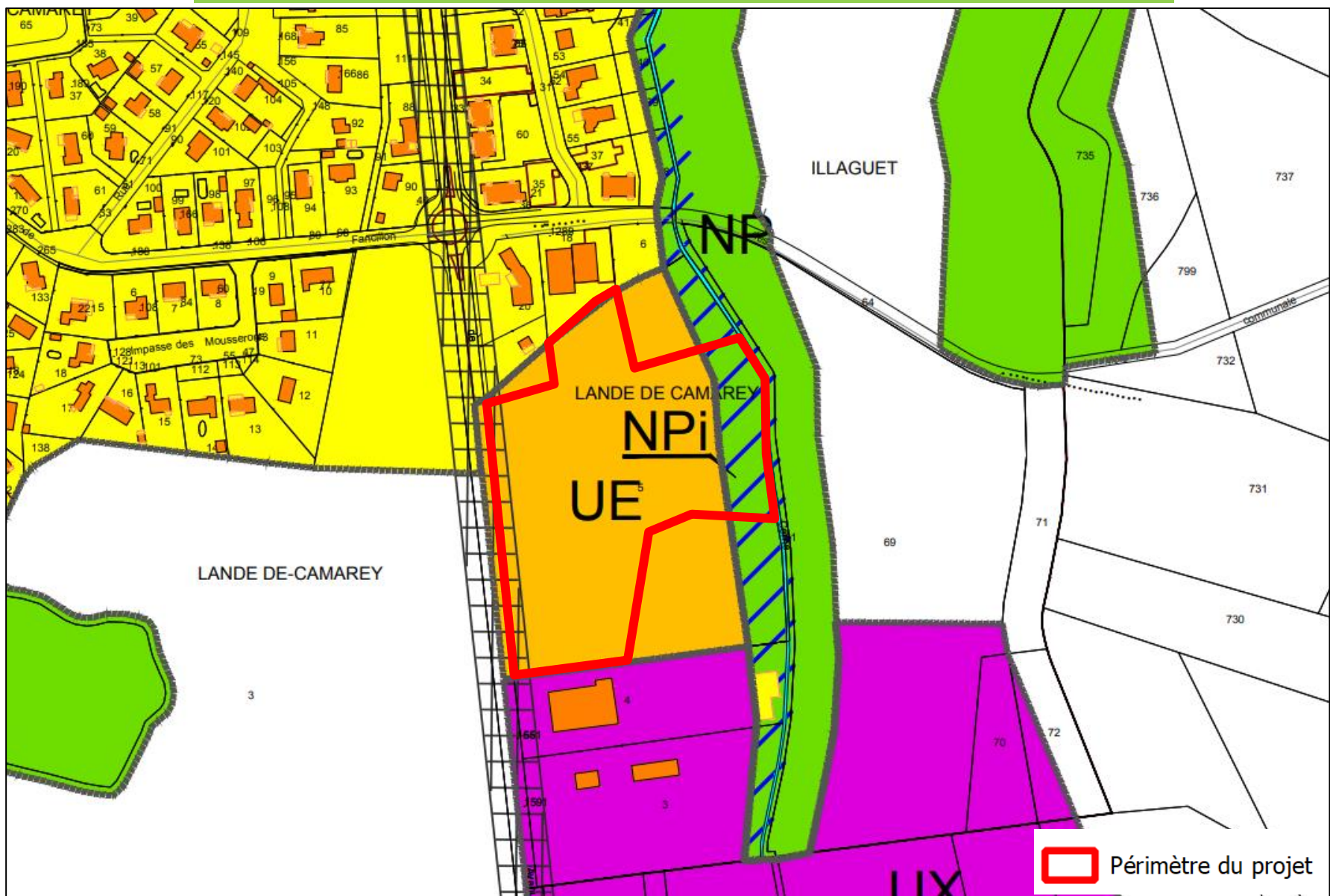




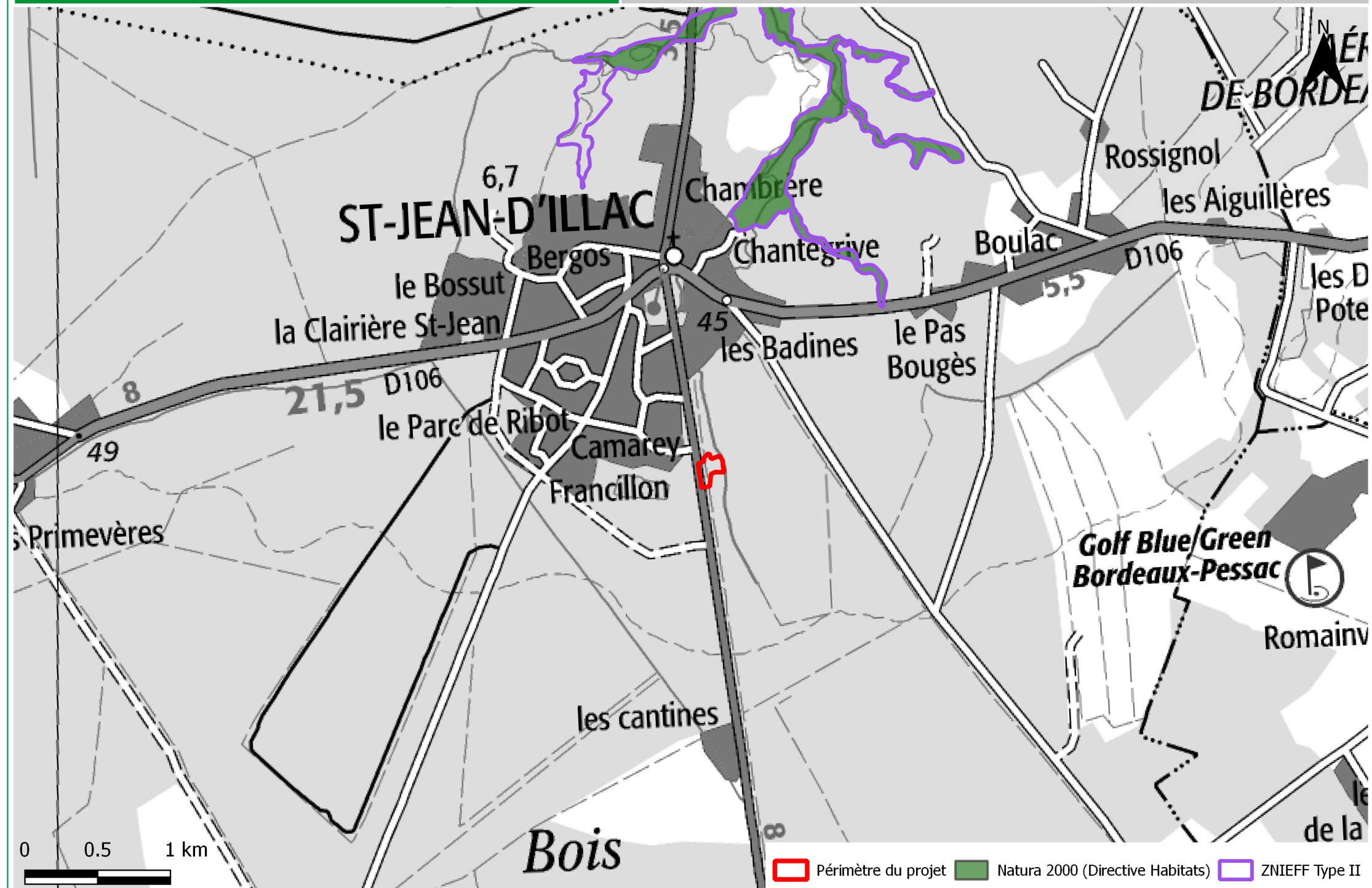


VI. EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU

EXTRAIT DU PLAN DE ZONAGE DU PLU DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-D'ILLAC



VII. LOCALISATION DES MILIEUX REMARQUABLES LES PLUS PROCHES



**VIII. CARTOGRAPHIE DES ZONES HUMIDES
FLORISTIQUES**

Cartographie des zones humides floristiques

Projet d'aménagement
Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)

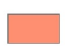
Source : ENVOLIS
Auteur : ENVOLIS
Date : 18/11/2019

EnVolis
Ingénierie - Environnement



**IX. LOCALISATION DU ZONAGE DU PPRI PAR
RAPPORT AU PROJET**



 **PPRI : Zone rouge**
Elle est constituée du champ d'expansion de la crue de référence centennale
et doit préserver le champ de la crue, globalement inconstructible.

X. NOTE ECOLOGIQUE

NOTE ECOLOGIQUE

Projet d'école d'ingénieurs en sciences aérospatiales

Commune de SAINT-JEAN-D'ILLAC (33)

Inventaire faune-flore-habitats

Diagnostic zones humides floristiques

Visite de terrain du 16 octobre 2019 - Automne

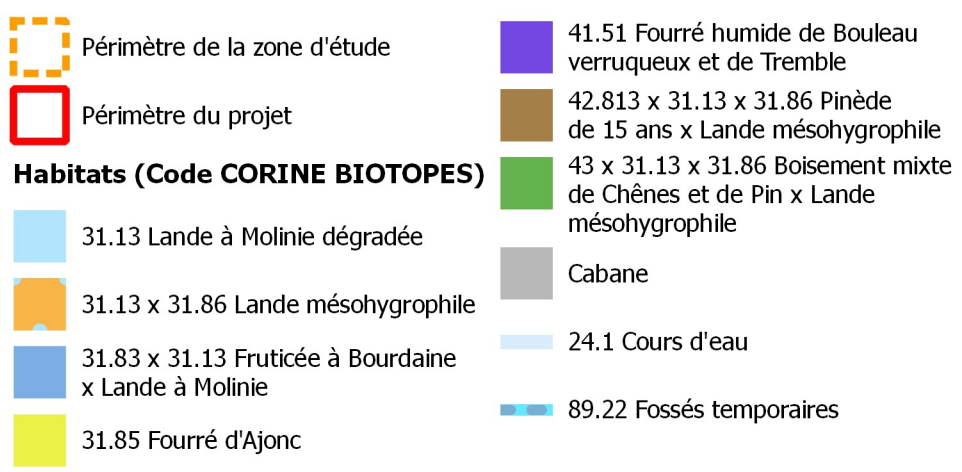
I. INVENTAIRE FAUNE-FLORE-HABITATS

I.1. Habitats

L'ensemble des habitats naturels inventoriés au sein et à proximité du site d'étude est listé dans le tableau ci-dessous ainsi que leur appartenance ou non à une zone humide. Leur identification a été réalisée à l'aide de la nomenclature CORINE Biotope (CB) créée par Bissardon et al. (1997).

Nomenclature	Code Corine Biotopes	Code Natura 2000	Zone humide floristique	Inclus dans l'emprise projet
Cours d'eau	24.1	/	NON	X
Lande à Molinie dégradée	31.13	/	OUI	X
Lande mésohygrophile	31.13x31.86	/	NON	X
Fruticée à Bourdaine x Lande à Molinie	31.83x31.13	/	OUI	X
Fourré d'Ajonc	31.85	/	NON	X
Fourré humide de Bouleau verruqueux et de Tremble	41.51	/	OUI	X
Pinède de 15 ans x Lande mésohygrophile	42.813x31.13x31.86	/	NON	X
Boisement mixte de Chênes et de Pin x Lande mésohygrophile	43x31.13x31.86	/	NON	X
Cabane	/	/	NON	X
Fossé temporaire	89.22	/	NON	X

Ainsi, 10 habitats ont été définis par l'étude de la végétation, dont 9 dans le périmètre du projet. Ils sont cartographiés sur la planche présente page suivante.



1.2. Flore

Les investigations de terrain du 16 octobre 2019 n'ont pas mis en évidence la présence d'espèces floristiques patrimoniales (protégées, déterminantes ZNIEFF ou ayant un statut préoccupant sur liste rouge).

Par ailleurs, aucun arbre remarquable pour la faune n'a été recensé sur site (arbre à cavité, traces d'insectes saproxylophages, etc.).

Les relevés floristiques ont mis en évidence la présence de quatre espèces exotiques envahissantes avérées dans le périmètre strict du projet : le Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*) et le Sporobole tenace (*Sporobolus indicus*), le Raisin d'Amérique (*Phytolacca americana*) et le Paspale dilaté (*Paspalum dilatatum*).

Ainsi, aucun enjeu floristique n'est à noter sur le site d'étude au regard des inventaires menés le 16 octobre 2019. La présence d'espèces envahissantes est toutefois une contrainte à prendre en compte dans le projet. Leur traitement en phase travaux sera adapté afin de ne pas les disséminer et de favoriser leur multiplication sur site.

1.3. Faune

➤ Avifaune

9 espèces d'oiseaux ont été contactées lors de la visite de site du 16 octobre 2019 (cf. tableau ci-dessous). Le contact de ces espèces a été fait ponctuellement, lorsque les individus chantaient, étaient posés ou en vol, dans l'emprise du projet ou à ses alentours directs.

Nom latin	Nom français	DO	Dét ZNIEFF ex-Aquitaine	PN	LR FR	Habitat favorable à la reproduction dans l'emprise projet
<i>Prunella modularis</i>	Accenteur mouchet	/	/	Art. 3	LC	Fourrés et boisements
<i>Sylvia atricapilla</i>	Fauvette à tête noire	/	/	Art. 3	LC	Fourrés et boisements
<i>Garrulus glandarius</i>	Geai des chênes	/	/	/	LC	Boisements
<i>Certhia brachydactyla</i>	Grimpereau des jardins	/	/	Art. 3	LC	Boisements
<i>Turdus merula</i>	Merle noir	/	/	/	LC	Fourrés et boisements
<i>Aegithalos caudatus</i>	Mésange à longue queue	/	/	Art. 3	LC	Fourrés et boisements
<i>Parus major</i>	Mésange charbonnière	/	/	Art. 3	LC	Aucun (pas d'arbres à cavité)
<i>Erithacus rubecula</i>	Rouge-gorge familier	/	/	Art. 3	LC	Fourrés et boisements
<i>Phoenicurus ochruros</i>	Rougequeue noir	/	/	Art. 3	LC	Cabane

- **Statut UICN** : LC = Préoccupation mineure

- **Protection nationale** = Selon l'Article 3 de l'Arrêté du 29 octobre 2009 qui fixe la liste des oiseaux dont sont interdits la destruction intentionnelle ou l'enlèvement des œufs et des nids, la destruction, la mutilation intentionnelles, la capture ou l'enlèvement des oiseaux dans le milieu naturel, la perturbation intentionnelle des oiseaux, notamment pendant la période de reproduction et de dépendance, pour autant que la perturbation remette en cause le bon accomplissement des cycles biologiques de l'espèce considérée sur le territoire nationale ; la destruction, l'altération ou la dégradation des sites de reproduction et des aires de repos des animaux.

Toutes ces espèces sont largement répandues sur le territoire et peuvent être fréquemment observées. Pour autant, ces espèces sont quasiment toutes protégées au niveau national : parmi les 9 espèces inventoriées, 7 d'entre elles bénéficient d'une protection nationale.

Malgré des habitats favorables (fourré à ajonc, jeune pinède, etc.) aucun individu de Fauvette pitchou n'a été observé sur site.

Ainsi au regard des espèces relevées le 16 octobre 2019, les enjeux avifaunistiques sont faibles.

➤ Mammifères

Les prospections de terrain n'ont pas permis d'inventorier de mammifères, toutefois, les habitats présents sur site sont susceptibles d'accueillir des espèces communes telles que le Sanglier, le Chevreuil, etc.

Concernant les chiroptères, la cabane présente dans l'emprise pourrait potentiellement leur servir de gîte. Aucun arbre favorable aux chiroptères n'est toutefois présent dans l'emprise.

Aucune espèce de mammifère n'a été relevée sur site au cours des prospections du 16 octobre 2019, les enjeux sont donc faibles. Seule la cabane pourrait représenter un habitat favorable pour les chiroptères.

➤ Reptiles et amphibiens

Les inventaires menés sur le terrain n'ont pas mis en exergue d'amphibiens ou de reptiles.

Concernant les reptiles, ce terrain ne représente que peu d'enjeu au vu de la nature fermée des habitats. Des espèces communes peuvent toutefois y évoluer (Lézard des murailles, Lézard vert, etc.).

Concernant les amphibiens, les habitats présents sur site sont susceptibles d'accueillir le cycle de vie complet des amphibiens. Les fossés et cours d'eau peuvent être utilisés pour la reproduction des amphibiens, et les boisements pour leur hibernage.

Les enjeux sont faibles concernant les reptiles.

Concernant les amphibiens, les enjeux se concentrent au niveau du réseau hydrographique (reproduction) et des boisements feuillus (repos hivernal).

➤ Entomofaune

Lors des investigations terrains 3 espèces d'insectes ont été observées :

Nom français	Nom latin	DHFF	Convention de Berne	Protection nationale	LR AQ	LR FR	LR EU
Lépidoptères							
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	/	/	/	LC	LC	LC
Odonates							
Sympétrum sanguin	<i>Sympetrum sanguineum</i>	/	/	/	LC	LC	LC
Autres							
Mante religieuse	<i>Mantis religiosa</i>	/	/	/	/	/	/

- **Statut UICN** : LC = Préoccupation mineure

Ces espèces sont toutes très communes et ne présentent pas d'enjeux particuliers.

La présence de landes à Molinie bleue dégradées, isolées et de faibles surfaces rendent la présence du Fadet des laïches peu probable.

Par ailleurs aucune trace de Grand capricorne ou autre insecte saproxylophage n'a été relevée sur site.

Au regard des inventaires menés le 16 octobre 2019, les enjeux de l'entomofaune sont faibles.

II. RESULTATS DU DIAGNOSTIC ZONES HUMIDES

II.1. Zonages réglementaires

Le site est concerné par le SDAGE « Adour Garonne 2016 – 2021 », approuvé le 1^{er} décembre 2015, ainsi que par le SAGE « Estuaire de la Gironde et milieux associés » approuvé le 30 août 2013.

Le site du projet n'est inclus ni au sein d'une Zone Humide d'Importance Majeure (ZHIM), ni dans un des zonages humides informatifs des documents de planification :



ZHIM

ZH SDAGE Adour-Garonne



ZH SAGE Estuaire de la Gironde et milieux associés

II.2. Critère Flore-Habitat

D'après l'inventaire mené le 16 octobre 2019, 10 habitats composent le site d'étude et trois d'entre eux sont considérés comme un habitat hygrophile (cf. Tableau des habitats, partie I.1). Ces habitats humides correspondent à des patchs de landes et fourrés humides d'assez faible surface.

Le critère floristique a mis en évidence 1 479 m² de zones humides floristiques au droit de la zone d'étude.

CONCLUSION

III.1. Inventaires faune-flore-habitats

Le site projet présente 10 habitats représentatifs des milieux landicoles et boisés des Landes de Gascogne. Une large partie du terrain est boisée : une jeune pinède se développe sur un large quart sud-est de l'emprise tandis que le nord-ouest de l'emprise présente un boisement mixte composé de chênes et de pins. Le reste du terrain présente une végétation pré forestière (landes et fourrés) plus ou moins humides en fonction de la topographie.

Par ailleurs, l'emprise projet est délimitée sur trois de ses faces par un réseau hydrographique (cours d'eau et fossés).

Au regard des investigations menées le 16 octobre 2019, il apparaît que des enjeux écologiques se concentrent autour :

- Du réseau hydrographique, milieu de reproduction et de transit de la faune aquatique et semi-aquatique (amphibiens, poissons, odonates, etc.).
- Des boisements mixtes intéressants comme zone de repos hivernal pour les amphibiens et intéressant pour la nidification de l'avifaune commune.
- Des landes et fourrés humides qui bien que dégradés et isolés (donc moins intéressants en tant que support de biodiversité) conservent un rôle dans leur fonctionnalités hydrogéologique.
- De la cabane qui pourrait potentiellement servir de gîte aux chiroptères.

Il est important de notifier que les inventaires ont été effectués en période automnale et qu'en ce sens l'ensemble des taxons n'a pas été prospecté.


III.2. Zones Humides

La parcelle support du projet a fait l'objet d'un inventaire des zones humides via le critère floristique uniquement. Ainsi, au droit de la zone d'études, 1 479 m² de zones humides floristiques ont été mis en exergue (landes et fourrés humides). Au sein même du projet, 963 m² de zones humides floristiques ont été diagnostiquées.

III. MESURES CORRECTIVES

Au regard des enjeux environnementaux identifiés sur site, des mesures d'évitement et de réduction sont élaborés afin d'amoindrir l'impact environnemental du projet.

Description de la mesure	Thématiques concernées	Type de mesure
Le projet présenté ici est une variante géographique d'un projet prévu initialement 1,5 km plus au nord-est. Cet évitement géographique permet la conservation de près d'un hectare de zones humides sur le premier terrain envisagé. Les incidences sur les zones humides floristiques dans la variante actuelle sont ici bien moindres (de l'ordre de 500 m ² de zones humides détruites).	Zones humides Eau	Evitement
Le réseau hydrographique limitrophe au projet sera conservé et protégé afin qu'il continue à effectuer ses fonctions hydrauliques et écologiques (support et corridor de biodiversité pour la faune aquatique et semi-aquatique).	Milieux naturels Eau	Evitement
Le projet prévoit une bande de recul d'environ 20 mètres vis-à-vis du cours d'eau, conformément au zonage NPi du PLU de la commune. La bande boisée conservée en l'état permet ainsi la conservation de la biodiversité associée (habitat de repos des amphibiens, habitat de reproduction pour l'avifaune commune, etc.). Par ailleurs, l'absence d'aménagement dans ce secteur permet le libre écoulement du cours d'eau lors des épisodes de crues.	Milieux naturels Eau Risque inondation	Evitement
En phase chantier et en phase d'exploitation, tout sera mis en œuvre pour éviter l'apport et la dissémination d'espèces invasives floristiques : vérification de la provenance des matériaux, évacuation des éventuels terres et déchets verts au sein de filières adaptées, suivi et éradication d'éventuels foyers de développement de ces espèces dans l'emprise et aux abords directs, etc. Le site projet présente de telles espèces (Robinier, Sporobole tenace, Paspale dilaté et Raisin d'Amérique), il sera fait attention de ne pas les disséminer.	Milieux naturels	Evitement
Aucun produit dangereux ne sera déversé à même le sol ou au sein du réseau hydrographique attendant au projet, en phase chantier et en phase d'exploitation.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
En phase chantier, les produits dangereux seront mis en rétention au sein d'aires étanches afin de ne pas polluer l'environnement.	Milieux naturels Eau Sol	Evitement
L'enfouissement des réseaux sera effectué préférentiellement en période de basses eaux afin d'éviter ou de limiter le rabattement de la nappe superficielle.	Eau	Evitement
Le défrichement (abattage des arbres et nettoyage des strates arbustives et herbacées) aura lieu selon une progression Ouest-Est afin de laisser à la faune la possibilité de fuir vers les habitats naturels aux abords du projet et non vers les secteurs anthropisés (route et tissu urbain).	Milieux naturels	Réduction
Le défrichement sera réalisé en période hivernale afin de limiter l'impact sur la faune pendant sa phase de reproduction.	Milieux naturels	Réduction

	Calendrier des travaux											
	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Flore												
Avifaune												
Chiroptères												
Amphibiens												
Reptiles												
Insectes												
	<p> Période favorable aux interventions Période à éviter Hibernation des chiroptères : période à éviter </p>											
<p>Les secteurs de zones humides les plus importants en surface et les plus proches du cours d'eau sont évités. Seuls 597 m² de zones humides floristiques seront impactés par le projet. La zone humide conservée dans l'emprise du projet sera mise en défens en phase chantier et en phase d'exploitation à l'aide d'une clôture. Par ailleurs, en phase d'exploitation celle-ci sera entretenue par fauchage pour conserver le caractère ouvert et humide de la zone.</p>	Milieux naturels Eau	Réduction										
<p>En phase chantier, les équipes intervenantes veilleront à ne pas créer de dépressions favorables à la stagnation d'eau et propice à l'établissement des amphibiens.</p>	Amphibiens	Réduction										
<p>Les espaces verts communs s'attacheront à intégrer des espèces végétales locales non-invasives et non-allergènes. La diversité des espèces permettra d'accroître la quantité de niches écologiques disponibles pour la faune.</p>	Milieux naturels Paysage Santé humaine	Réduction										
<p>Les espaces verts s'attacheront à conserver un maximum de sujets arborés (notamment feuillus) afin de favoriser la faune associée et l'intégration paysagère du projet.</p>	Milieux naturels Paysage	Réduction										
<p>En phase d'exploitation, les espaces verts pourront être entretenus via des techniques respectueuses de l'environnement : non utilisation de produits phytosanitaires, techniques d'entretien manuelles ou peu destructives.</p>	Milieux naturels	Réduction										
<p>Les éventuelles clôtures créées au sein de l'aménagement seront toutes perméables à la petite et moyenne faune afin de rendre le projet le plus transparent possible concernant la trame verte locale.</p>	Milieux naturels Trame verte	Réduction										
 <p>Illustration des différents types de séparations perméables à la petite et moyenne faune (Source : Nature et Humanisme et urbanisme-bâti-biodiversité)</p>												

Les engins de chantier intervenant sur site devront répondre aux normes et devront être entretenus et vérifiés régulièrement afin de limiter les pollutions.	Milieux naturels Eau Sol Air	Réduction
La période de mise à nue des sols sera réduite à son maximum en phase chantier afin de limiter les phénomènes d'érosion des sols et de dispersion de poussières dans l'air.	Air Sol Eau Santé humaine	Réduction
Les travaux pourront être effectués en dehors d'épisodes pluvieux importants afin d'éviter tout transport de pollution vers le milieu environnant et notamment vers le réseau hydrographique.	Eau Sol	Réduction
En phase travaux, si les sols sont secs, une aspersion de celui-ci avec de l'eau pourra être effectuée pour limiter la mise en suspension de particules dans l'air suite au passage des engins.	Air	Réduction
Les bâtiments bénéficieront de toitures terrasses auto-régulées dans le but de limiter au maximum les phénomènes de ruissellement des eaux pluviales.	Eau	Réduction
Les eaux pluviales seront gérées dès que possible par infiltration. Une surverse pourra toutefois être prévue au sein du réseau hydrographique attenant au projet. Les eaux avant rejet seront traitées dans des ouvrages de gestion des eaux pluviales adaptés. Le dossier Loi sur l'eau réalisé ultérieurement précisera ce point.	Milieux naturels Eau	Réduction
Les places de parking seront réalisées en dalle gazon afin de limiter au maximum l'imperméabilisation des sols et favoriser l'infiltration des eaux pluviales.	Eau	Réduction
Les luminaires installés dans le cadre du projet se verront le moins impactant possible envers la faune nocturne (rayonnement dirigé au sol). Par ailleurs des modèles à énergie solaires et à LED pourront être mis en place afin de limiter la consommation d'énergie. Enfin, l'éclairage ne sera maintenu que lorsque l'école sera fréquentée.	Milieux naturels Santé humaine Energie	Réduction
Afin de limiter le risque incendie au niveau du projet, des hydrants seront disposés dans l'enceinte de la future école. Aussi, les prescriptions relatives au débroussaillage des strates végétales autour des bâtiments et de la voirie seront respectées. Enfin, le réseau viaire dans et sur le pourtour du projet permettra l'intervention des services de lutte contre l'incendie si besoin.	Risque incendie	Réduction
Les travaux seront effectués en journée et les émissions sonores respecteront la réglementation en vigueur.	Santé humaine	Réduction